

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« Vente de licences TABLEAU Software et renouvellement de maintenance logicielle »

Préambule

La société BGFI consulting (ci-après BGFI consulting), SAS au capital de 300.000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 441 758 984, dont le siège social est situé **251, Boulevard Pereire 75852 Paris Cedex**, est spécialisée dans le conseil en logiciels et systèmes informatiques et notamment dans les solutions de business intelligence TABLEAU Software (ci-après l'Editeur). Dans ce cadre et après avoir pris connaissance des services proposés par BGFI consulting et s'être assuré de leur adéquation à ses besoins, le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV) ainsi que les [Conditions Générales d'Utilisation de Logiciel de l'Editeur \(END USER LICENSE AGREEMENT \("EULA"\)\)](#) qui régissent l'ensemble des commandes de licences passées auprès de BGFI consulting.

Article 1 : Définitions

Les termes débutant par une majuscule au sein des CGV, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

Client : désigne la personne morale qui commande auprès de BGFI consulting les Logiciels de l'Editeur ou des Services.

Commande : désigne l'intégralité des achats effectués par le Client auprès de BGFI consulting qu'ils portent sur des Logiciels ou des Services.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel regroupant les Conditions Générales de Vente, le Devis et les conditions particulières conclues par le Client, le cas échéant.

Devis : désigne le devis émis par BGFI consulting et accepté par le Client.

Editeur : désigne la société TABLEAU SOFTWARE.

EULA : [End user License Agreement](#) – Conditions générales d'Utilisation de Logiciel de l'Editeur – Contrat de licence d'utilisateur final

Livrable : désigne tout résultat, document mesurable, tangible ou vérifiable, qui résulte de l'accomplissement d'une partie de projet ou du projet effectué dans le cadre d'un Service.

Licence : désigne la licence d'utilisation du Logiciel concédée directement par l'Editeur au Client et formalisée par l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel délivré par l'Editeur.

Logiciel : désigne les logiciels édités par l'Editeur et vendus par l'intermédiaire de BGFI consulting au Client.

Maintenance Logicielle Editeur : désigne le Service de maintenance corrective, évolutive et réglementaire du Logiciel ayant pour finalité la fourniture des corrections et des évolutions par l'Editeur dans les conditions du Contrat **EULA**.

Service : désigne toute prestation de services commandée par le Client à BGFI consulting selon Devis.

Support technique complémentaire : désigne la prestation de services fournie par BGFI consulting destinée à compléter la Maintenance Logicielle réalisée par l'Editeur dans le cadre du contrat **EULA** et à fournir une aide à l'utilisation notamment.

Article 2 : Objet

Les CGV ont pour vocation de définir l'ensemble des règles applicables à la vente par BGFI consulting des Licences de l'Editeur et à la délivrance des Services commandés à BGFI consulting.

Article 3 : Documents contractuels

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- Les présentes Conditions Générales de Vente.
- Le contrat **EULA**.
- Le Devis accepté par le Client et/ou la Commande émise par le Client.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut pour l'obligation en cause. Toute modification des documents contractuels listés ci-dessus devra faire l'objet d'un avenant signé entre les Parties, à l'exception des CGV que BGFI consulting est libre de modifier à sa discrétion sous réserve d'en informer le Client. En cas de Conditions Générales d'Achat du client, les CGV prévalent compte tenu de la spécificité des prestations fournies par BGFI consulting.

Article 4 : Date d'effet et durée des contrats soumis aux CGV

La Licence et la Maintenance logicielle incluent prennent effet à la date de réception du message électronique envoyé par l'Editeur au client contenant les clés d'activation.

Article 5 : Information du client

Le Client reconnaît avoir pris connaissance du contrat **EULA** et notamment des articles (à titre indicatif) relatifs aux modifications du contrat, aux conditions de mise en œuvre de la garantie d'éviction, à la responsabilité de l'Editeur, aux principes généraux régissant les relations des parties, à l'audit par l'Editeur de l'utilisation du Logiciel, au droit applicable, à l'envoi des rapports d'audit à l'Editeur, à la juridiction compétente.

Article 6 : Description des services associés à l'acquisition de logiciels

Les présentes CGV régissent les Services fournis par BGFI consulting.

Installation des Logiciels

BGFI consulting fournit à ce titre des prestations d'installation des Logiciels sur le système informatique du Client et de paramétrage.

Conseil

BGFI consulting peut fournir dans des conditions définies au Devis des prestations de conseil sur le choix du Logiciel notamment, des prestations d'accompagnement et/ou de gestion de projet pour faciliter le processus de mise en œuvre du Logiciel chez le Client. BGFI consulting s'engage à faire ses meilleurs efforts pour conseiller le Client.

Formation

BGFI consulting peut fournir dans des conditions définies au Devis des prestations de formation.

Support technique complémentaire

Outre les prestations de Support telles que décrites dans le contrat **EULA**, BGFI consulting peut assurer des prestations de Support technique complémentaire dans des conditions définies au Devis.

Article 7 : Maintenance et Support

En souscrivant aux Licences de l'Editeur, le Client souscrit la Maintenance Logicielle durant un (1) an. L'Editeur fournit la Maintenance Logicielle au Client conformément aux dispositions du Contrat **EULA**. L'Editeur est seul à pouvoir fournir les corrections et/ou évolutions relatives au(x) Logiciel(s). L'ensemble des d'informations concernant les termes et conditions du support et maintenance logicielle de l'Editeur sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : <http://www.tableau.com/support/services>.

Le Client peut mettre un terme à la Maintenance Logicielle avant l'expiration de celle-ci. Dans ce cas, le Client est informé que l'Editeur ne rembourse pas le Client ni ne bénéficiera d'un avoir et ce conformément aux dispositions du contrat **EULA**.

Outre le support lié à la Maintenance Logicielle assurée par l'Editeur, BGFI consulting peut fournir un Support technique complémentaire régi par les présentes CGV (Article 6).

Article 8 : Commande de logiciels et/ou de services associés

Le Client communique ses besoins par écrit à BGFI consulting, qui émet un ou plusieurs Devis en réponse. Le Devis indique notamment le(s) Logiciels et/ou Service(s) commandé(s), les éventuelles caractéristiques techniques, les prix et redevances correspondants, ainsi que les délais indicatifs de mise à disposition.

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission du Devis pour accepter le Devis sauf indication contraire précisée sur le Devis.

Le Client peut manifester sa volonté de conclure le Contrat en renvoyant le Devis signé par fax ou email comportant une version scannée du document signé, en renvoyant un bon de commande conforme au Devis, en confirmant son acceptation par email, tacitement dès lors qu'il manifeste sa volonté de voir le Service correspondant au Devis mis en œuvre ou le Logiciel mis à disposition.

A défaut d'acceptation, BGFI consulting n'est tenue d'aucune obligation à l'égard du Client, aucune prestation n'est engagée et le Devis est considéré comme caduque au terme du délai de trente (30) jours ou du délai indiqué sur le Devis.

Le cas échéant et si le Client maintient son besoin, un nouveau Devis sera nécessaire qui devra être accepté par le Client.

Il est convenu que tout document comportant approbation du Devis ou bon de commande, parvenant à BGFI consulting, quel qu'en soit le support, constitue la preuve de la conclusion du Contrat et engage le Client. L'acceptation d'un Devis par le Client quelle que soit la forme de l'acceptation vaut pleine acceptation des CGV.

Toute demande de modification de Commande donnera lieu à l'émission d'un Devis complémentaire qui devra être accepté par le Client dans les conditions du présent article.

Article 9 : Mise en œuvre des Services associés à l'acquisition de logiciels

A l'exception du Service de formation, il est convenu entre les Parties que les délais figurant au Devis sont purement indicatifs. Les dates proposées pour les prestations dépendent notamment de la date d'acceptation du Devis ou de la date de signature du Contrat, de l'exécution par le Client des obligations lui incombant dont la validation des Livrables par ses soins. En conséquence, en aucun cas un retard de livraison ou d'exécution ne pourra entraîner de pénalité quelconque ou de minoration de facture, ce que le Client reconnaît.

Article 10 : Obligations générales des parties

BGFI consulting s'engage à délivrer les Services commandés conformément aux règles de l'art et selon une obligation générale de moyens. Le Client s'engage à collaborer activement avec BGFI consulting, et à ce titre, à exprimer de façon claire et précise ses besoins, à définir les spécifications techniques des prestations à effectuer, à procéder sans délai à la réception et à la recette des Livrables, à mettre à disposition de BGFI consulting tout moyen matériel et humain utile à la délivrance des Services, ainsi qu'à respecter les obligations de paiement définies à l'article Conditions Financières. Le cas échéant, le Client est tenu de respecter les délais prévus par le calendrier convenu entre les parties. A défaut, BGFI consulting ne pourra être tenue responsable des éventuels retards de livraison.

BGFI consulting ne pourra être tenue responsable d'un retard de livraison dans le cas où le Client ne fournirait pas toutes les informations, données, contenus nécessaires à la réalisation des Services par BGFI consulting dans un délai de huit (8) jours à compter de la demande émise par BGFI consulting.

Article 11 : Recette

A la livraison d'un Livrable dans le cadre d'une prestation d'installation logicielle, le Client procède à sa recette. Le Client consigne sans délai toute réserve et non-conformité du Livrable, dans le temps qui lui est imparti. A défaut de recette ou d'indication des réserves dans les délais, le Livrable est considéré comme recetté de manière irrévocable par le Client et ne pourra donner lieu à aucune réclamation ultérieure. En cas de réserve, BGFI consulting procède à la correction du Livrable dans les meilleurs délais. Le Client procède alors à une nouvelle recette.

A la suppression de toutes les réserves, le Livrable est expressément validé. Le Client signe alors un procès-verbal de recette définitive adressé à BGFI consulting. En cas de contestation, le procès-verbal de recette fait foi, ce que le Client reconnaît.

Article 12 : Conditions financières

Prix

Les prix et/ou redevances des Logiciels et Services sont indiqués sur le Devis, en euros et s'entendent hors taxe et hors frais sauf indication contraire précisée dans le Devis.

Les éventuels frais de déplacement et de séjour des personnels de BGFI consulting chargés de réaliser les Services et/ou d'installer et de paramétrer les Logiciels sont facturés en sus et accompagnés des justificatifs.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client sauf indication contraire précisée par le Client. Il est expressément convenu que le montant des sommes facturées par BGF consulting pourra être révisé pour tenir compte de l'évolution des tarifs de l'Editeur. Par ailleurs, BGF consulting peut faire évoluer ses Services et de fait ses conditions tarifaires. Si tel est le cas, les nouvelles conditions tarifaires seront communiquées au Client qui dispose d'un délai de trente (30) jours pour s'y opposer. En cas de silence, les nouvelles conditions tarifaires seront réputées acceptées par le Client.

Modalités de paiement

Nonobstant la durée d'engagement précisée au Devis et/ou au Contrat, et sauf indication contraire stipulée au Contrat, les logiciels sont facturés à réception du bon de commande du Client ou acceptation du Devis dans l'hypothèse où aucun bon de commande n'est émis par le Client et les Services sont facturés selon une récurrence mensuelle, en fin de mois sur la base du nombre de jours de prestation effectués durant le mois. Sauf stipulation contraire aux contrats, les factures sont payables à trente (30) jours date de facture, par chèque ou par virement.

Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
- la facturation de frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) ;
- la suspension immédiate des livraisons en cours ;
- la résiliation de plein droit de la Commande impayée huit (8) jours après l'envoi par BGF consulting d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, tout acompte ou prix éventuellement versé restant définitivement acquis à BGF consulting.

Tout défaut de règlement rend immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues au titre des factures émises mais non encore échues.

Article 13 : Propriété intellectuelle

L'étendue du droit d'utilisation du (des) Logiciel(s) concédé au Client par l'Editeur ainsi que la garantie d'éviction sont régies par le Contrat Conditions Générales d'Utilisation de Logiciel conclu entre l'Editeur et le Client.

Le Client demeure propriétaire de ses données et contenus. Il concède à BGF consulting, en tant que de besoin et aux fins d'exécution des Commandes, une licence personnelle, non-exclusive, non-cessible et non-transmissible d'utilisation des contenus et données, pour la durée du Contrat et pour le monde entier. Le droit d'utilisation s'entend du droit pour BGF consulting de reproduire les contenus et données, de les intégrer au(x) Logiciel(s), de les interfacer avec tout logiciel ou base de données tiers, à l'exclusion de toute autre utilisation. Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Logiciels et Services. BGF consulting s'engage à n'utiliser les éléments de propriété intellectuelle du Client et les données transmises que pour les seuls besoins de l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat. Le Client garantit qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, ou les autorisations, cessions ou licences de tout droit de tiers, sur les contenus et données, lui permettant d'en concéder l'utilisation à BGF consulting. En conséquence BGF consulting dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Article 14 : Garanties

BGF consulting garantit des Services conformes au Devis, sous réserve de la bonne exécution par le Client des obligations lui incombant.

Article 15 : Confidentialité

Les parties conviennent que la plus stricte confidentialité devra être respectée en ce qui concerne non seulement l'existence et le contenu du Contrat mais aussi les informations ou données, documentées ou pas, qui ont d'ores et déjà été échangées pour la réalisation des prestations ainsi que celles qui seront échangées dans le cadre de l'exécution du Contrat et ce pendant une durée de deux (2) ans. Cependant, aucune des parties ne sera tenue de préserver la confidentialité d'une information ou d'une donnée pour laquelle elle pourra rapporter la preuve qu'elle était ou est devenue publique pour des raisons autres que le non-respect par cette partie de son engagement de confidentialité, ou que cette information ou donnée est divulguée par cette partie en vertu d'une obligation légale ou réglementaire ou d'une décision de justice ayant force obligatoire pour cette partie.

Article 16 : Données personnelles

Concernant les données à caractère personnel qui pourraient être transmises, le Client garantit à BGF consulting qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données personnelles. A ce titre, le Client garantit BGF consulting contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et transmises à BGF consulting.

Article 17 : Responsabilités

Délivrance conforme du logiciel

L'Editeur est seul responsable de la délivrance conforme des Logiciels commandés auprès de BGF consulting. BGF consulting ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement technique quelconque du Logiciel. La responsabilité de BGF consulting est exclue en cas de mauvaise utilisation, d'accident, de modification, d'utilisation hors de l'environnement du Logiciel. BGF consulting ne saurait être tenu responsable de la fourniture des corrections et évolutions du logiciel incombant à l'Editeur.

BGF consulting n'est pas responsable : 1) des actes ou défaillances de l'Editeur, 2) des engagements complémentaires que l'Editeur pourrait prendre auprès du Client ou 3) des produits ou services que l'Editeur fournit au Client dans le cadre d'un contrat passé entre eux. Le Support ne comprend pas l'assistance à la conception et au développement d'applications, l'utilisation

des Logiciels hors de leur environnement spécifié, les erreurs causées par des produits tiers. BGF consulting dégage toute responsabilité dans le cas où le Client lui demanderait ou réaliserait par lui-même l'installation et/ou le paramétrage du Logiciel de façon non conforme. Lorsqu'elle en a connaissance, BGF consulting informe le Client des risques encourus du fait de la non-conformité de l'installation ou du paramétrage afin qu'il s'acquitte des redevances complémentaires conformément aux stipulations du Contrat **EULA**.

En aucun cas BGF consulting ne peut être tenue responsable de la qualité, l'intégrité, la complétude et l'exactitude des données transmises par le Client aux fins d'exécution des Services. Le Client garantit BGF consulting à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Étendue de la réparation

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre partie.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, BGF consulting ne sera tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services. En conséquence, BGF consulting ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment toute perte ou détérioration des données, dommages accessoires ou indirects, préjudices commerciaux et perte de bénéfice, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économie escomptées tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de BGF consulting est strictement limité à 10% des sommes hors taxes effectivement payées, à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, au cours des douze (12) derniers mois par le Client, au titre du Devis et/ou Contrat concerné.

Limites de responsabilité

BGF consulting ne peut en aucun cas être responsable d'une quelconque inadéquation entre le(s) Logiciel(s) et/ou les Services et les besoins du Client. Il appartient à celui-ci de prendre connaissance des caractéristiques fonctionnelles et techniques du (des) Logiciel(s) et des Services fournis par BGF consulting et, le cas échéant, de valider les Livrables. En outre, BGF consulting dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Logiciels de l'Editeur ou de faute de l'Editeur.

Article 18 : Résiliation

Cas de résiliation

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution d'une des obligations du Contrat par une partie, non réparée dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, et sauf stipulations contraires prévues au Devis et/ou à la Commande, l'autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la Commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'autre partie.

En outre, concernant les Services, en cas de non-paiement par le Client dans un délai de quinze (15) jours à compter de la première relance, BGF consulting pourra prononcer de plein droit la résiliation de la Commande ou équivalent impayée ou partiellement payée, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client. En cas de redressement judiciaire, liquidation, suspension provisoire des poursuites ou procédures similaires, le Contrat est résilié de plein droit sans notification à compter de la décision du tribunal.

Effet de la résiliation

En cas de résiliation d'une Commande soumises aux CGV, ces dernières ainsi que toutes autres Commandes conclues demeurent en vigueur dans toutes leurs dispositions.

Article 19 : Divers

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substitue à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet.

Toute renonciation ou modification de l'une quelconque de ses stipulations ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

En cas de nullité d'une stipulation des CGV et/ou du Contrat, les autres stipulations resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle stipulation qui se substituera à la disposition concernée.

Chaque partie agit en son nom propre et pour son propre compte. Elle n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager l'autre partie de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions des CGV ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et BGF consulting un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Sauf indication contraire du Client, celui-ci autorise expressément BGF consulting à faire mention du nom et/ou de la marque du Client à titre de référence commerciale, et à les reproduire sur ses documents promotionnels, à l'exclusion de toute autre usage.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des CGV ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits qu'elle tient des CGV. BGF consulting se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix.

Le Contrat est régi par la loi française.

TOUT DIFFEREND ENTRE LES PARTIES QUANT A LA FORMATION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION, LA CESSATION OU LA RESILIATION DU CONTRAT FERA L'OBJET D'UNE TENTATIVE DE REGLEMENT AMIABLE. A DEFAULT, LE DIFFEREND SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL COMPETENT DE PARIS.